

Municipalité de Sainte-Béatrix

861, rue de l'Église, Sainte-Béatrix (QC) J0K 1Y0 Téléphone : (450) 883-2245 Télécopieur : (450) 883-1772

AVIS PUBLIC

Recours possible auprès de la CMQ afin d'examiner la conformité des règlements d'urbanisme au plan d'urbanisme

Avis est donné aux personnes habiles à voter du territoire de la Municipalité de Sainte-Béatrix :

Lors de sa séance ordinaire du 18 mars 2024, le conseil municipal de la municipalité de Sainte-Béatrix a adopté le Règlement de zonage no. 668-2023, le Règlement de lotissement no. 669-2023, le Règlement de construction no.670-2023 le Règlement sur les permis et certificats no. 671-2023, le Règlement sur les dérogations mineures no. 672-2023, le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no. 673-2023, le Règlement sur les usages conditionnels no 674-2023, le Règlement sur les projets particuliers de construction, modification ou occupation d'immeuble no.675-2023, le Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments no. 676-2023 et le Règlement relatif à la démolition d'immeubles no. 678-2023 afin d'assurer leur conformité au Règlement sur le plan d'urbanisme no 667-2023.

Toute personne habile à voter du territoire de la municipalité peut demander par écrit à la Commission municipale du Québec son avis sur la conformité de ces règlements d'urbanisme au Règlement sur le plan d'urbanisme no. 667-2023.

Cette demande doit être transmise à la Commission au plus tard dans les 30 jours suivant la publication du présent avis à l'adresse courriel <u>secretariat@cmq.gouv.qc.ca</u> ou à l'adresse suivante : Commission municipale du Québec, 10, rue Pierre-Olivier-Chauveau, Mezzanine, aile Chauveau, Québec (Québec) G1R 4J3.

Si la Commission reçoit une telle demande d'au moins cinq (5) personnes habiles à voter du territoire de la municipalité, celle-ci doit donner son avis dans les 60 jours qui suivent l'expiration du délai prévu.

Donné à Sainte-Béatrix, ce 19 mars 2024

Mélissa Charette

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Mélissa Charette, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Béatrix, certifie solennellement que j'ai publié l'avis public en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le dix-neuvième jour de mars deux mille vingt-quatre (19-03-2024)

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 19e jour du mois de mars deux mille vingt-quatre (29-01-2024).

Mélissa Charette

Directrice générale et greffière-trésorière